

Aveugles.

Numéro d'inventaire : 2010.02628

Auteur(s) : Amélie Dubouquet

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Date de création : 1958

Description : Tapuscrit. Couv. bleue sur dos cartonné.

Mesures : hauteur : 262 mm ; largeur : 204 mm

Notes : Projet pour l'installation de la section enfantine de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles (INJ aveugles). L'auteur n'est pas indiqué sur le document. Sur la première page de couv. une étiquette contenant le titre ms. Sur la page de garde ms "mars 58 ?".

Mots-clés : Méthodes pédagogiques actives (y compris la coopération scolaire, classes vertes, méthode Freinet)

Éducation des mal-voyants

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 30

Commentaire pagination : Pagination reportée au crayon sur chaque page.

PROJET POUR L'INSTALLATION A LA CAMPAGNE
DE LA SECTION ENFANTINE DE L'INSTITUTION
NATIONALE DES JEUNES AVEUGLES.

D'autre part les parents ont de plus en plus de difficultés à garder chez eux leur enfant. Ce projet concerne les petits garçons et les petites filles de 6 à 10 ans, dont l'effectif à peu près constant depuis quelques années, se monte à 40 enfants environ.

A 10 ans, les enfants reprendraient leur place à l'Institution pour continuer leur instruction générale et commencer l'apprentissage de la musique ou des métiers manuels mis à leur disposition.

Le travail de l'éducateur est d'autant plus compliqué à l'entrée de l'enfant dans une Institution. Nous indiquerons ce qui nous a amené à élaborer ce projet, et les avantages de la campagne puis, les grandes lignes de l'organisation de cette "Section Enfantine."

++++

Depuis quelques années on prend à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, les enfants à 6 ou 7 ans. Auparavant, les enfants n'étaient acceptés qu'à 9 ans.

On se proposait alors, avec un retard de 3 ou 4 années sur les clairvoyants et avec des difficultés particulières que ceux-ci ne rencontrent pas, non seulement une formation générale assez poussée -Brevet Elémentaire-, mais aussi une formation professionnelle qui comportait souvent l'apprentissage de un ou deux métiers.

Les enfants devaient suivre un horaire extrêmement chargé pour mener à bien tous ces travaux avant leur majorité.

Depuis 1946, l'on s'est rendu compte que les élèves avaient de plus en plus de mal à boucler dans le temps, ces divers cycles d'études, puis à se faire une place dans le monde des voyants.

D'autre part les parents ont de plus en plus de difficultés à garder chez eux leur enfant aveugle. Les nécessités de la vie obligent souvent le père et la mère à travailler au dehors. Et même lorsqu'ils ont le temps de s'en occuper ils sont déroutés par la cécité de leur enfant et par ses difficultés supplémentaires et commettent parfois de graves erreurs : surprotection, esprit de pitié, ou idée développée dans l'esprit de l'enfant que tout lui est dû.

Le travail de l'éducateur est d'autant plus compliqué à l'entrée de l'enfant dans une Institution. L'école offre ainsi au petit enfant

Considérant ces faits, l'Institution Nationale prend maintenant les enfants à partir de 6 ans.

Il est nécessaire que le petit enfant apprenne vite à connaître toute la maison et ceux qui y habitent. Une population de quarante enfants divisés en trois ou quatre groupes est un maximum.

Il faut que l'aménagement de la maison et son équipement soit à la taille des enfants de façon à ce qu'ils puissent s'affranchir graduellement de la tutelle des adultes. Il faut que l'enfant fasse sans danger un apprentissage de plus en plus élargi de la liberté. Il apprendra à se déplacer dans une maison dont il aura une vision claire, puis dans un jardin dont il apprendra à connaître tous les aspects en toute saison.

Les petits garçons et les petites filles de moins de dix ans ont les mêmes besoins. Dans leurs familles ils vivaient ensemble. A l'école, le contact ne peut être que favorable aux uns et aux autres. Ils apprennent à s'estimer et à se connaître.

POURQUOI CREER UNE SECTION ENFANTINE DE L'INSTITUTION NATIONALE DES JEUNES AVEUGLES ?

Tout d'abord, les enfants reçus à l'Institution sont, pour 75% des enfants venant de la campagne. Tout comme les petits enfants voyants qui vont à l'Ecole Maternelle avant d'entrer à l'école Primaire, les petits aveugles ont besoin de cette transition qu'offre l'école qui garde un caractère familial. classes, il y a 3 ou 4 absents chaque jour, et beaucoup d'entre eux

Pour qu'une école offre ainsi au petit enfant on-qui n'a jamais quitté le milieu familial, un toit sous lequel il se sente en sécurité, il faut que cette maison ne soit pas un grand établissement fréquenté par de nombreux élèves. et qu'ils en gardent des souvenirs agréables. Ainsi

Il est nécessaire que le petit enfant apprenne vite à connaître toute la maison et ceux qui l'habitent. Une population de quarante enfants divisés en trois ou quatre groupes est un maximum.

Il faut que l'aménagement de la maison et son équipement soit à la taille des enfants de façon à ce qu'ils puissent s'affranchir graduellement de la tutelle des adultes. Il faut que l'enfant fasse sans danger un apprentissage de plus en plus élargi de la liberté. Il apprendra à se déplacer dans une maison dont il aura une vision claire, puis dans un jardin dont il apprendra à connaître tous les aspects en toute saison.

Les petits garçons et les petites filles de moins de dix ans ont les mêmes besoins. Dans leurs familles ils vivaient ensemble. A l'école, ce contact ne peut être que favorable aux uns et aux autres. Ils apprennent à s'estimer et à se connaître.

que les enfants, pour la plupart,

